Comité Central d'Entreprise Ordinaire, 7 décembre 2011

Déclaration FO sur le projet du plan de formation professionnelle 2012

Pour F.O., la formation professionnelle doit être abordée par l'Entreprise comme une nécessité pour la réussite de notre qualité et notre performance.

Elle est l'outil indispensable pour garantir les objectifs ambitieux qu'affichent Renault pour la fabrication et la commercialisation de ses nouveaux produits mais aussi pour le développement des futurs projets.

La formation c'est l'atout majeur pour maintenir les compétences essentielles à notre compétitivité et l'employabilité de tous les salariés. Dans ce cadre, il ne serait pas concevable que des formations dispensées n'apportent aucune valeur ajoutée aux stagiaires.

Enfin la formation professionnelle doit être accompagnée par une véritable reconnaissance de l'entreprise et s'inscrire dans le parcours professionnel des salariés.

Ces dernières conditions sont primordiales pour stimuler la motivation de tous et ainsi peser significativement dans notre performance.

Comité de Coordination FO Renault France 119 rue du Point du Jour 92 100 Boulogne-Billancourt
Tél : + 33 (1) 76 84 14 73 - Fax : + 33 (1) 76 84 14 74 – Courriel : fo.central@renault.com
Internet : www.fo-renault.com

Malheureusement, les éléments du plan de formation 2012, ne nous assurent pas de corriger des dérives constatées en 2011, tel que :

- ne pas associer la reconnaissance et l'évolution professionnelle à une grande partie des formations dispensées,
- continuer d'exclure des salariés dans l'élaboration de leur plan de formation, voir sans les concerter,
- avoir des directions locales dont la priorité ne reste que d'afficher de beaux indicateurs en instaurant des formations dont les enjeux font l'objet de contestation et d'incompréhension.

Par exemple, sur le volume de 281 622 heures de formation dédié aux ouvriers, quelle est la part associé au plan de promotion ? Combien de salariés sont concernés ? Combien d'entre eux sont en prêt ?

De la même manière, nous ne pouvons pas analyser comment ce plan de formation peut et doit garantir la transmission du savoir, et notamment quel est le volume d'heures de formation consacré à anticiper le recouvrement des techniciens qui quittent l'entreprise (départ naturel et DACS) ?

Sans plus d'éléments sur l'utilisation des heures de formation, il nous paraît impossible d'avoir un avis objectif du projet qui nous est présenté.

C'est pourquoi F.O. s'abstiendra sur ce projet de plan de formation 2012.